

## **Le chapitre 48 du Livre d’Ézéchiël**

*aelf.org*

<sup>1</sup>Voici les noms des tribus et leurs territoires.

Depuis l’extrême nord, la frontière longe la route de Hètlone :

l’Entrée-de-Hamath, Haçar-Einane – le territoire de Damas étant au nord –, elle longe Hamath.

Du côté oriental au côté occidental, c’est la part de Dane.

<sup>2</sup>Le long du territoire de Dane, du côté oriental au côté occidental, c’est la part d’Asher.

<sup>3</sup>Le long du territoire d’Asher, du côté oriental au côté occidental, c’est la part de Nephtali.

<sup>4</sup>Le long du territoire de Nephtali, du côté oriental au côté occidental, c’est la part de Manassé.

<sup>5</sup>Le long du territoire de Manassé, du côté oriental au côté occidental, c’est la part d’Éphraïm.

<sup>6</sup>Le long du territoire d’Éphraïm, du côté oriental au côté occidental, c’est la part de Roubène.

<sup>7</sup>Le long du territoire de Roubène, du côté oriental au côté occidental, c’est la part de Juda.

<sup>8</sup>Le long du territoire de Juda, du côté oriental au côté occidental, sera la part que vous prélèverez :

elle aura vingt-cinq mille coudées en largeur et même longueur que l’une des parts,

du côté oriental au côté occidental ;

le sanctuaire sera au milieu.

<sup>9</sup>La part que vous prélèverez là-dessus pour le Seigneur aura, en longueur, vingt-cinq mille coudées et, en largeur, vingt mille.

<sup>10</sup>Voici quelle sera la part sainte. Elle aura pour les prêtres : au nord, vingt-cinq mille coudées ;

à l’ouest, une largeur de dix mille ; à l’orient, une largeur de dix mille ;

au sud, une longueur de vingt-cinq mille.

Le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

<sup>11</sup>Les prêtres consacrés, fils de Sadoc, ont maintenu mes observances,

ils ne se sont pas égarés dans l’erreur des fils d’Israël, comme les lévites l’ont fait ;

<sup>12</sup>il leur reviendra une part de la zone prélevée sur le pays, part très sainte,

voisine du territoire des lévites.

<sup>13</sup>Quant aux lévites, leur territoire sera contigu à celui des prêtres :

vingt-cinq mille coudées en longueur et dix mille en largeur.

Chacun aura une longueur de vingt-cinq mille coudées et une largeur de dix mille.

<sup>14</sup>Rien n’en sera vendu, on ne fera pas d’échange, on n’aliénera pas les premiers fruits du pays :

elles sont consacrées au Seigneur.

<sup>15</sup>Les cinq mille coudées qui restent en largeur, le long des vingt-cinq mille, formeront la zone profane de la ville :

habitats et pâturages, la ville étant au milieu.

<sup>16</sup>Voici les dimensions de la ville : côté nord, quatre mille cinq cents coudées ;

côté sud, quatre mille cinq cents ; côté est, quatre mille cinq cents, et côté ouest, quatre mille cinq cents.

<sup>17</sup>Les pâturages de la ville auront : vers le nord, deux cent cinquante coudées ; vers le sud, deux cent cinquante ;

vers l’orient, deux cent cinquante et vers l’ouest deux cent cinquante.

<sup>18</sup>Ce qui restera, contigu en largeur à cette part sainte, aura dix mille coudées vers l’orient et dix mille vers l’ouest ;

son produit nourrira ceux qui travaillent dans la ville.

<sup>19</sup>La main-d’œuvre de la ville qui le cultivera viendra de toutes les tribus d’Israël.

<sup>20</sup>La part dans son ensemble aura vingt-cinq mille coudées sur vingt-cinq mille.

De cette part sainte vous prélèverez un quadrilatère pour le domaine de la ville.

<sup>21</sup>Le reste sera pour le prince, des deux côtés de la part sainte et du domaine de la ville.

Ce qui correspond aux autres lots, le long des vingt-cinq mille coudées de la part prélevée, jusqu'à la frontière orientale, et à l'ouest, le long des vingt-cinq mille coudées, jusqu'à la frontière occidentale, ce sera pour le prince.

Il y aura donc, au centre, la part sainte avec le sanctuaire de la Maison.

<sup>22</sup>Hormis le domaine des lévites et le domaine de la ville – situés au milieu de ce qui est au prince –, tout l'espace compris entre la frontière de Juda et la frontière de Benjamin sera au prince.

<sup>23</sup>Le reste des tribus : du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Benjamin.

<sup>24</sup>Le long du territoire de Benjamin, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Siméon.

<sup>25</sup>Le long du territoire de Siméon, du côté oriental au côté occidental, c'est la part d'Issakar.

<sup>26</sup>Le long du territoire d'Issakar, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Zabulon.

<sup>27</sup>Le long du territoire de Zabulon, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Gad.

<sup>28</sup>Le long du territoire de Gad, jusqu'au côté méridional, au sud, la frontière sera : de Tamar, jusqu'aux eaux de Mériba de Cadès, jusqu'au Torrent d'Égypte vers la Méditerranée.

<sup>29</sup>Tel est le pays qui reviendra en héritage aux tribus d'Israël, et telles seront leurs parts – oracle du Seigneur Dieu.

<sup>30</sup>Voici les issues de la ville.

En commençant par le côté nord – de quatre mille cinq cents coudées –

<sup>31</sup>les portes de la ville seront nommées d'après les tribus d'Israël.

Trois portes au nord : la porte de Roubène, la porte de Juda, la porte de Lévi.

<sup>32</sup>Sur le côté oriental – de quatre mille cinq cents coudées – trois portes :

la porte de Joseph, la porte de Benjamin, la porte de Dane.

<sup>33</sup>Côté méridional – de quatre mille cinq cents coudées – trois portes :

la porte de Siméon, la porte d'Issakar, la porte de Zabulon.

<sup>34</sup>Côté occidental – de quatre mille cinq cents coudées – trois portes :

la porte de Gad, la porte d'Asher, la porte de Nephtali.

<sup>35</sup>Le pourtour aura dix-huit mille coudées.

À partir de ce jour, le nom de la ville sera « Le Seigneur-est-là ».